

## Cours n° 13

### L'écriture des chiffres sous l'ancien Régime

Les lettrés d'autrefois écrivaient, presque indifféremment, les chiffres de trois manières différentes : en toutes lettres, en chiffres arabes et en chiffres romains. Ces trois manières d'écrire les chiffres pouvaient cohabiter dans un même acte, et sur une même ligne, notamment au moment de dater un acte.

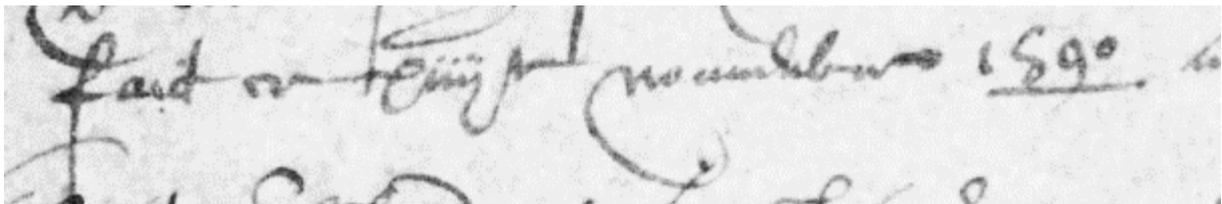
Cette écriture des chiffres, outre cette cohabitation dérangeante parfois, mérite un certain éclairage.

En effet, que le scribe ait écrit ses chiffres en toutes lettres, en chiffres arabes ou enfin en chiffres romains, chacune de ces écritures possèdent ses particularités.

#### 1- Une cohabitation particulière :

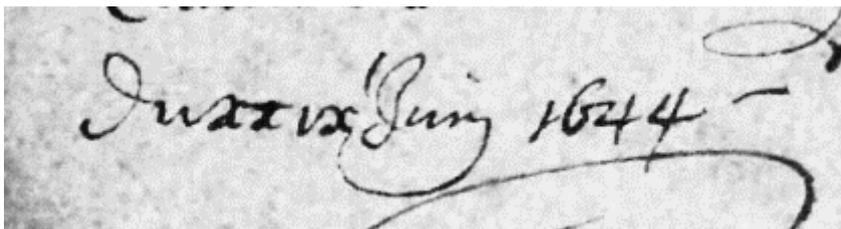
- Ces trois écritures pouvaient cohabiter sur une même ligne au moment de la datation d'un acte :

Ainsi peut-on voir à la fin d'un acte notarié la datation suivante :



« fait ce xiiiiie novembre 1590 »

Ou encore en début d'acte, en marge :



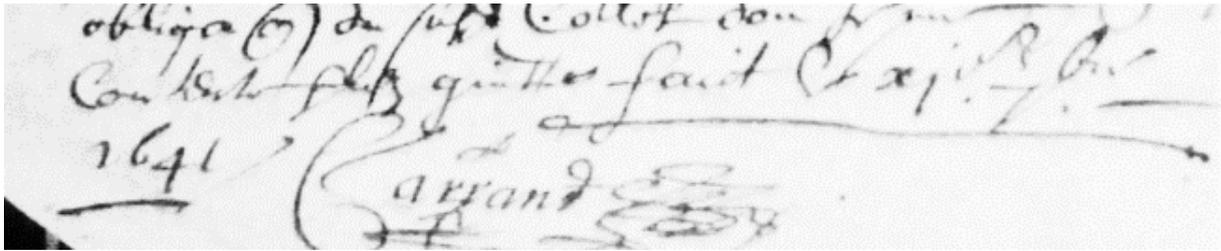
« du xxix juin 1644 »

- Ces trois écritures pouvaient également cohabiter avec des abréviations et servir elle-même d'abréviation :

En effet les chiffres arabes, tout comme les chiffres romains, étaient utilisés comme mode d'abréviation chiffré des quatre derniers mois de l'année.

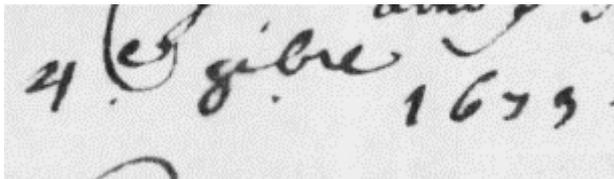
En voici les exemples avec les chiffres arabes :

Pour le mois de septembre :



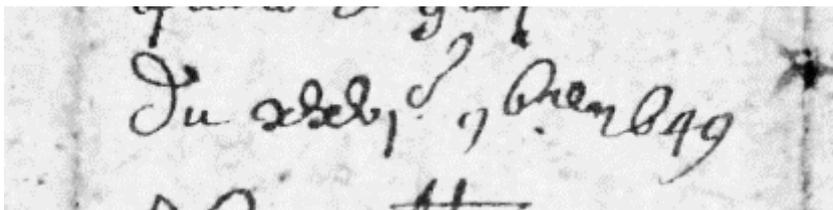
« contente et lez quitte, fait ce xie 7bre 1641 » (pour 11ème septembre 1641)

Pour le mois d'octobre :



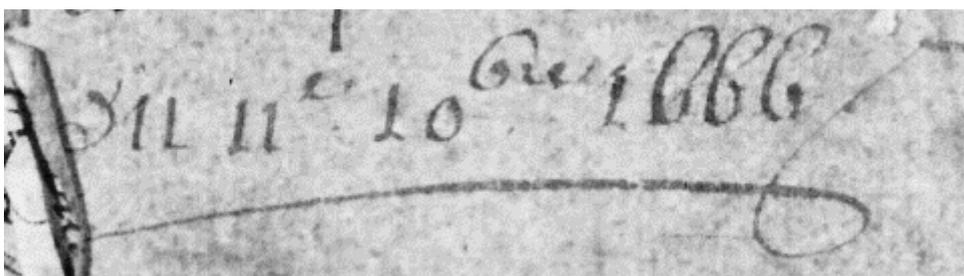
« 4e 8bre 1673 » (pour 4ème octobre 1673)

Pour le mois de novembre :



« du xxvie 9bre 1649 » (pour du 26ème novembre 1649)

Pour le mois de décembre :

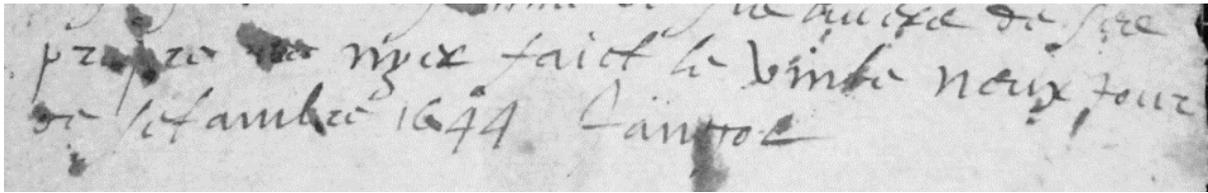


« du 11e 10bre 1666 » (pour du 11ème décembre 1666)

## 2- L'écriture des chiffres en caractères arabes et en toutes lettres :

Ces manières d'écrire les chiffres posent les mêmes problèmes de lecture que ceux que l'on rencontre habituellement. L'on peut ainsi se retrouver face à une écriture personnelle, plus ou moins cursive, laissant transparaître le niveau d'instruction de son auteur.

Ainsi peut-on lire parfois :



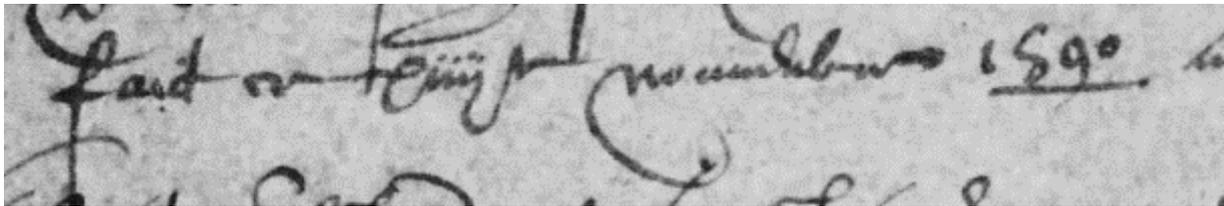
«... fait le vint-neuf jour / de septembre 1644 »

### 3- L'écriture des chiffres en caractères romains :

Cette écriture est courante sous l'Ancien-Régime.

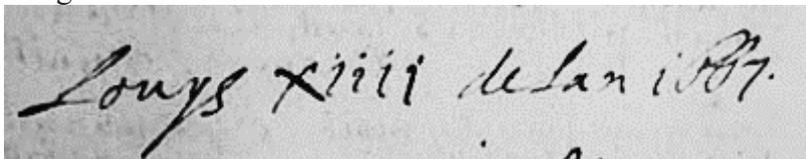
Courante et déstabilisante :

- D'abord parce que les scribes écrivaient les chiffres romains, qui sont des lettres, comme s'ils écrivaient des mots. C'est-à-dire de manière cursive en liant les caractères romains les uns aux autres :



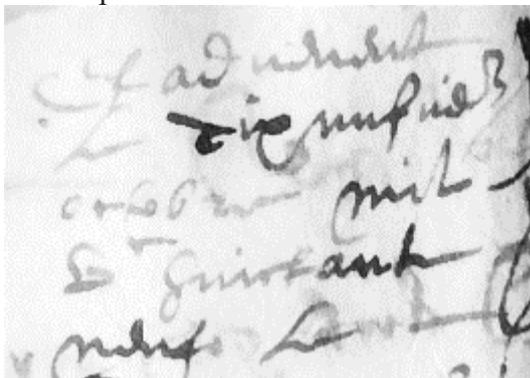
On peut lire, ici, le chiffre XIII

- Ensuite parce que les scribes prenaient parfois quelques libertés avec les conventions qui régissent l'écriture des chiffres romains :



On peut lire le chiffre « XIII » en lieu et place du conventionnel « XIV ».

- Enfin parce que les scribes avaient fréquemment recours à la mise en exposant multiplicateur des chiffres romains :



« et advenent / le dix nufvième [sic] / octobre mil / VC huictante / neuf le... » (pour 1589)